

Plan Climat : la démarche clermontoise

2. Le Plan Climat

La Ville de Clermont-Ferrand s'engage pleinement dans la réalisation de son Plan Climat. Ce qui amène des actions concrètes et innovantes pour réduire notre consommation énergétique et donc notre production de Gaz à effets de serre.

Le Plan climat comporte deux volets distincts : atténuation et adaptation.

Atténuation

Par atténuation, il faut comprendre la nécessaire réduction des Gaz à effets de serre, qui concerne aujourd'hui l'ensemble du territoire clermontois. Le diagnostic réalisé par la ville nous montre que l'habitat résidentiel constitue le premier poste de consommation énergétique du territoire (34%), loin devant l'activité tertiaire (24,7%), l'industrie et le chauffage urbain (25 %) et le transport routier (16,4 %). C'est aussi le premier poste d'émissions de GES (31,1%), ce qui en fait un enjeu capital pour le Plan climat.

C'est en conséquence que la Ville de Clermont, a permis ou va permettre prochainement à ses habitants de bénéficier d'équipements permettant de réduire leurs consommations d'énergie et donc le total de nos émissions de GES.

Il en est ainsi en matière de déplacements du tramway sur la ligne A dont le prolongement jusqu'aux Vergnes sera achevé fin 2013, et de l'arrivée des bus à haut niveau de service sur la ligne B. En matière de logements, citons notamment les trois éco-quartiers en cours de réalisation sur Trémonteix, Champratel et Saint-Jean, et aussi les programmes lourds d'isolation thermique engagés par les bailleurs sociaux. Enfin, en matière de chauffage, les deux chaufferies bois associées à un réseau de chaleur à Croix-de-Neyrat (en construction) et en fonctionnement à La Gauthière traduisent la détermination de notre ville à réduire sa consommation d'énergie et donc ses émissions de GES.

Adaptation

Le concept d'adaptation constitue à anticiper dès maintenant les conséquences du changement climatique, en mesurant notre vulnérabilité au changement climatique, afin de prendre d'emblée les mesures nécessaires à la protection des biens et des personnes. La Ville de Clermont, en lien avec Clermont Communauté, vient donc de lancer une étude de vulnérabilité du territoire clermontois au changement climatique. Objectifs : analyser l'évolution du climat, évaluer les conditions climatiques futures. Puis, en identifier les impacts sur la santé, les ressources en eau, l'économie afin de produire des propositions d'adaptation pour en limiter les conséquences négatives sur les personnes et les biens.